



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

26 octobre 2020

Conseillers en investissements participatifs (CIP) : chiffres clés 2019

L'AMF publie pour la deuxième année consécutive les chiffres clés annuels sur le crowdfunding concernant les CIP et les prestataires de services d'investissement (PSI). Le régulateur constate que le nombre de projets financés est en augmentation et l'immobilier représente une part prépondérante dans les projets. Par ailleurs, le nombre des demandes d'immatriculation s'élève à 8 CIP.

Les financements de projets en augmentation de 19%

En 2019, les plateformes CIP et les PSI ont financé 1 125 projets, soit une augmentation de 19 % par rapport à 2018. Le montant total des projets ainsi financés s'élève à 552,2 millions d'euros en 2019, soit 70 % d'augmentation par rapport à 2018.

Le montant des projets remboursés a atteint 219,2 millions d'euros et les pertes certaines enregistrées en 2019 par les investisseurs s'élèvent à 15,9 millions d'euros. À ce sujet, l'AMF rappelle aux investisseurs que l'investissement participatif comporte des risques de perte en capital et de liquidité qu'il est nécessaire de comprendre avant toute souscription.

Une majorité d'émissions obligataires

Les émissions obligataires l'emportent largement sur les investissements en capital avec 81 % du total des fonds levés par les plateformes. Le secteur immobilier poursuit sa croissance en 2019 et s'élève à 71% du total des financements collectés au 31 décembre 2019 contre 62% en 2018 et 55% en 2017.

Zoom sur la source des données utilisées

Chaque année, les CIP et les PSI ayant une activité de financement participatif remplissent et adressent à l'AMF une fiche de renseignement sur leurs activités, leur organisation et leur situation financière. À partir de ces données, les services de l'AMF ont ainsi dressé les constats détaillés dans le document « Chiffres clés 2019 » publié ce jour.

En savoir plus

↳ Chiffres clés 2019 des conseillers en investissements participatifs (CIP)

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

COMMUNIQUÉ COMMISSION
SANCTIONS

SANCTIONS & TRANSACTIONS

28 avril 2022

La Commission des sanctions de l'AMF sanctionne un conseiller en investissements financiers et son dirigeant pour des manquements à leurs obligations professionnelles



ACTUALITÉ

CONSEIL EN INVESTISSEMENT

06 avril 2022

Conseil bancaire : comment se passe la commercialisation des produits financiers ?



ACTUALITÉ

MIF

22 février 2022

L'ESMA consulte sur certains aspects des exigences en matière d'adéquation de la directive MIF2



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02